



DECLARATION DE CONFORMITE CE

selon la directive Machines 2006/42/CE

Le fabricant

Fröling Heizkessel- und Behälterbau Ges.m.b.H., A-4710 Grieskirchen, Industriestraße 12

déclare ici sous son entière responsabilité que la machine décrite ci-après :

Désignation : Chaudière à granulés
Modèles : PE1 Pellet 7, PE1 Pellet 10, PE1 Pellet 15, PE1 Pellet 20,
PE1 Pellet 25, PE1 Pellet 30, PE1 Pellet 32, PE1 Pellet 35
Fonction : Chaudière de chauffage pour combustibles solides conforme à l'EN 303-5
Représentée dans : Numéro(s) de projet P100183, P100357, P100450
y compris les composants optionnels suivants :
Système d'aspiration universel Pellets-Box Uno ou Pellets-Box Eco (P100028);
Système d'extraction à silo textile (P100020) ou système d'extraction à silo textile
de marque différente; Bloc hydraulique; Bloc ballon ECS;

est conforme aux dispositions des directives CE 2006/42/CE (directive Machines), 2006/95/CE (directive Basse tension) et 2004/108/CE (directive CEM) et notamment aux références pertinentes suivantes :

EN ISO 12100:2010	Sécurité des machines – Principes généraux de conception – Appréciation du risque et réduction du risque
EN 60335-2-102:2006 + A1:2010	Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-102: Règles particulières pour les appareils à combustion au gaz, au mazout et à combustible solide comportant des raccordements électriques
EN 61000-6-2:2005	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-3: Normes génériques – Norme sur l'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère
EN 61000-6-3:2007 + A1:2011	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-3: Normes génériques – Norme sur l'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère

La documentation technique de la présente machine est gérée par :

Fröling Heizkessel- und Behälterbau Ges.m.b.H., A-4710 Grieskirchen, Industriestraße 12

Cette déclaration n'est valable qu'en association avec une déclaration de remise (voir au dos) signée et dont tous les points ont été vérifiés. Cette déclaration perd toute validité en cas de transformation et modification apportée à la machine ainsi qu'en cas de non-respect des instructions fournies dans les notices d'utilisation et de montage correspondantes. La présente déclaration de conformité ne s'applique pas aux composants étrangers incorporés non issus de la gamme de produits Fröling.

Grieskirchen, 11.05.2015

i. A. 

Ing. Andreas Hager, Technischer Leiter

C0300415_fr

DÉCLARATION DE REMISE

jointe à la déclaration de conformité

Numéro de client :						
Adresse du client (lieu d'installation) :				Installateur / chauffagiste / mise en service par :		
Type de chaudière	<input type="checkbox"/>	PE1 Pellet 7	<input type="checkbox"/>	PE1 Pellet 10	<input type="checkbox"/>	PE1 Pellet 15
	<input type="checkbox"/>	PE1 Pellet 20	<input type="checkbox"/>	PE1 Pellet 25	<input type="checkbox"/>	PE1 Pellet 30
	<input type="checkbox"/>	PE1 Pellet 32	<input type="checkbox"/>	PE1 Pellet 35		
Numéro de série						
Accessoires	<input type="checkbox"/>	Système d'aspiration universel Pellets-Box Uno		<input type="checkbox"/>	Système d'extraction à silo textile	
	<input type="checkbox"/>	Système d'aspiration universel Pellets-Box Eco		<input type="checkbox"/>	Système d'extraction à silo à sac de marque différente	
	<input type="checkbox"/>	Système d'aspiration universel Pellets-Box Komfort *)		<input type="checkbox"/>	Système d'aspiration de granulés à vis *)	
	<input type="checkbox"/>	Bloc hydraulique		<input type="checkbox"/>	Bloc ballon ECS	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>			*) Attention : déclaration de remise séparée		
Les points suivants ont été exécutés :						
<input type="checkbox"/>	Formation sur l'utilisation de l'installation conformément à la documentation					
<input type="checkbox"/>	Formation sur l'inspection et le nettoyage conformément à la documentation					
<input type="checkbox"/>	Formation sur le fonctionnement et le contrôle des dispositifs de sécurité conformément à la documentation					
<input type="checkbox"/>	Vérification de l'intégralité des documents exigés et remise de ces documents					
<input type="checkbox"/>	Exécution de la première mise en service et établissement du rapport correspondant					
<input type="checkbox"/>	Plaque signalétique posée					
<input type="checkbox"/>	Aucun vice de sécurité constaté					
Remarques :						
<input type="checkbox"/>	toute modification apportée à la chaudière, en particulier la désactivation ou la suppression de dispositifs de sécurité, entraîne l'invalidation de la garantie et de la conformité CE.					
<input type="checkbox"/>	Le numéro SAV du fabricant a été communiqué.					
Date		Signataire habilité		Technicien de mise en service		
La déclaration de conformité CE n'est valide qu'avec une déclaration de remise signée et correctement renseignée dans le cadre d'une mise en service. Le document original doit être conservé sur le lieu de mise en place. Les techniciens qui effectuent la mise en service sont priés de renvoyer à la société Fröling une copie de la déclaration de remise avec la carte de garantie. Si la mise en service est effectuée par le service après-vente de Fröling, la validité de la déclaration de remise est indiquée sur le justificatif de prestations du service après-vente.						

C0300415_fr